

Liberté Égalité Fraternité





Le Climate Transparency Hub (CTH) est une plateforme de ressources créée pour accompagner la transparence climatique des institutions financières. Sur la base d'une participation volontaire, il centralise les exercices de reporting climat, les synthétise et étudie l'évolution des pratiques.

Le CTH: un outil développé dans le cadre du **projet LIFE Finance ClimAct** piloté par l'Agence de la Transition Écologique (ADEME) et le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) du Ministère de la Transition Écologique, en collaboration avec l'Autorité des marchés financiers (AMF), l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), 2 Degrees Investing Initiative (2DII), l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE) et Finance for Tomorrow (F4T).





Cible et Enjeux



Le Climate Transparency Hub (CTH) a pour objet d'étude les exercices de reporting climat des institutions financières françaises concernées par le dispositif de l'article 173-VI de la loi TECV (Sociétés de gestion de portefeuille, mutuelles, assurances, organismes de prévoyance et de retraite complémentaire), ainsi que les banques.

La Plateforme du CTH entend répondre au besoin de visibilité et de recul sur l'ensemble des pratiques de reporting climat. Elle vise à accroître la qualité, l'harmonisation et la comparabilité des pratiques pour accompagner l'application des évolutions réglementaires françaises (décret 29-LEC) et européennes (SFDR, Taxonomie).



Centraliser les exercices de reporting climat

Rassembler sur la base d'une participation volontaire et gratuite les rapports climat des institutions financières françaises au sein d'une plateforme publique pour renforcer leur transparence et leur accessibilité.

Outil: La Plateforme (dossiers & processus de dépôt)



Identifier les bonnes pratiques

Caractériser les exercices déposés par rapport à une matrice de critères ambitieux et exigeants afin de produire des synthèses individuelles de ces exercices et mieux visualiser les pratiques déployées et faciliter leur comparaison.

Outils: Les rapports caractérisés



Mettre en avant les meilleures pratiques

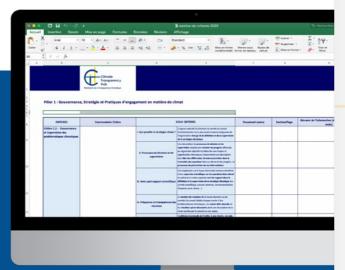
Produire des rapports annuels sur l'état de l'art des pratiques observées, contextualisant et comparant les informations climat, pour mieux identifier, suivre et mettre en lumière les bonnes pratiques.

Outils: Les rapports annuels - Etat des Lieux des pratiques de reporting climat

Matrice du CTH

Outil d'analyse du CTH, la Matrice de critères sert de cadre d'observation pour recenser les pratiques décrites dans les rapports climat déposés par les institutions financières. Les informations observées sur les différents critères de la Matrice sont retranscrites dans une synthèse individuelle au format standardisé : les rapports caractérisés.

En rassemblant et organisant les pratiques recommandées issues de sources normatives et volontaires, cette matrice de critères vise à accompagner les institutions financières dans la réalisation de cet exercice, afin de promouvoir l'utilisation des meilleures pratiques et l'harmonisation des rapports.



Le CTH et les International Climate Reporting Awards



Pour la 4^{ème} édition, en octobre 2021, les institutions financières du monde entier seront une nouvelle fois récompensées pour la qualité de leur reporting sur le climat lors des International Climate Reporting Awards.

Les International Climate Reporting Awards sont organisés par l'ADEME, le Commissariat général au développement durable et le think tank 2 Degrees Investing Initiative. Cette année, UNPRI, Eurosif, WBA, LSFI et Finance for Tomorrow ont rejoint le comité de pilotage dans le but de renforcer la dimension internationale des Climate Awards.

En 2021, le lancement de l'appel à contribution au CTH et les candidatures aux International Climate Reporting Awards se font en même temps.

Pourquoi?

- Cette articulation permettra de renforcer la visibilité du CTH et le leadership français dans son rôle de promotion de la transparence climatique via la standardisation des pratiques de reporting
- Elle permettra également d'élargir le périmètre du CTH aux institutions financières internationales

Les International Climate Reporting Awards sont ouverts aux institutions financières du monde entier. Pour cette nouvelle édition et afin d'assurer la cohérence avec le CTH, toutes les institutions financières seront analysées sur la base de la Matrice de critères du CTH.

Pour en savoir plus consultez

https://climate-transparency-hub.ademe.fr/international-climate-reporting-awards/ et le site officiel des Prix www.climatereportingawards.org

Planning du CTH

de critères - consultation



1er Juin - 31 Juillet 2021

Ouverture des contributions des institutions financières pour déposer leur exercice de reporting climat 2020, soutenir l'initiative et bénéficier d'un rapport caractérisé.

Juin 2021 Publication d'une synthèse

Mars 2021
Premier cycle
d'analyse &
publication
des rapports

faisant le constat des pratiques
déployées dans les 28 rapports
caractérisés 2019

caractérisés 2019

Juillet - Septembre 2021 Deuxième cycle d'analyse & publication des rapports

& publication des rapports caractérisés 2020

Décembre 2021

Publication du rapport annuel sur les pratiques identifiées dans les rapports caractérisés 2020



Pour les exercices 2019, 30 institutions ont contribué au Climate Transparency Hub: 12 Assurances, 12 Sociétés de Gestion, 2 Banques, et 4 Institutions publiques et organismes de retraite complémentaire.

Assurances / Mutuelles

Aviva France

BNP Paribas Cardif

Generali France

Groupe AXA

Groupe Covéa

Groupe Groupama

Groupe MACIF

Groupe MACSF

Groupe MAIF

Groupe SCOR

Société Générale Assurance

Swiss Life France

Sociétés de Gestion

Covéa Finance

Crédit Mutuel AM

Demeter

Ecofi

Groupama AM

La Banque Postale AM

La Financière de l'Echiquier

LYXOR AM

Mandarine Gestion

Mirova

OFLAM

RGREEN INVEST

Institutions Publiques

Banque de France

ERAFP

IRCANTEC

Groupe Caisse des Dépôts

Banques

Groupe Société Générale

Groupe BNP Paribas

Pourquoi participer au CTH?



Parce que le CTH est identifié comme la plateforme de collecte des rapports climat des institutions financières françaises par le décret 29-LEC.

« L'entité transmet ce rapport par voie électronique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, qui peut en exploiter les données à des fins d'études statistiques sur la Plateforme de la transparence climatique, ainsi qu'aux autorités compétentes sous le format requis par celles-ci.» (Décret 29-LEC, art 1er, V.)

Nous comptons sur la participation des institutions financières françaises à ce projet pilote en France, cela afin de promouvoir la transparence climatique auprès de leurs homologues européens et relever ensemble les défis du reporting climat.

Au travers d'une procédure simple, rapide et gratuite, votre contribution vous offre la possibilité de :

- Obtenir une synthèse de votre exercice de reporting climat structurée et caractérisée par rapport à des critères reflétant le meilleur état des pratiques.
- Répondre à la demande des bénéficiaires et des parties prenantes qui réclament plus de transparence et des informations de meilleure qualité sur l'intégration des risques climat et la façon dont ils sont gérés.
- Valoriser la maturité de vos pratiques, vous positionner et vous comparer par rapport à vos homologues.
- Suivre le progrès de vos exercices au fil des années toujours par rapport aux pratiques les plus avancées en la matière (actualisation annuelle de la grille des critères).
- Vous familiariser avec les critères d'analyse de la plate-forme pour anticiper les évolutions réglementaires.

Contribuez au CTH en déposant votre exercice dès à présent!



Période de contribution ouverte du 1er juin au 31 juillet 2021

Le dépôt de dossier se fait en ligne sur la plateforme du CTH (10-15 min maximum).

Pour en savoir plus rendez-vous sur le site du CTH: www.climate-transparency-hub.ademe.fr

Contact: cth@finance-climact.fr



















